

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES

**Mairie de Régusse**

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE
CIRCULATION****Le Maire de Régusse,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande de Monsieur FLANDIN Rémi en date du 12 juillet 2022

Arrêté

Article 1^{er} : En raison de travaux la circulation sera interdit Grand' rue, le vendredi 15 et le samedi 16 juillet 2022 de 8h00 à 20h00, une déviation sera mise en place par le CD 260, rue Pierre et Marie Currie et le chemin des clouos.

Article 2^o : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conformes à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par l'intéressé chargé de la réalisation des travaux, qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3^o : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 12 juillet 2022.

Le Maire,



Renée JEANNERET